



FORMALITÉS INTERNATIONALES

Vous devez réaliser des formalités pour exporter des biens et des marchandises à l'international. La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur assure, sur le site de Nice et de Grasse, la délivrance de vos formalités d'exportation temporaire, vise la conformité et légalise vos documents commerciaux destinés à être présentés à l'étranger pour une exportation définitive.

SOLUCCIO
International

Les offres



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

FORMALITÉS INTERNATIONALES



LES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR DE NOMBREUX PAYS

- »»» • Le certificat d'origine, pour l'exportation définitive revêtu du visa de conformité.
- Le visa de conformité des factures export et la légalisation des signatures sur les documents que vous émettez pour l'exportation définitive.
- Le carnet ATA, document douanier qui permet d'exporter temporairement des marchandises, sans paiement des droits et taxes, dans 78 pays.



LES SERVICES ASSOCIÉS

- »»» • Un suivi de l'avancement de votre demande.
- Une aide personnalisée pour réaliser vos formalités.
- Une plateforme pour effectuer vos démarches en ligne.



À QUEL TARIF ?

- »»» Les tarifs des documents délivrés sont variables en fonction de la formalité réalisée et pour les carnets ATA, de la valeur des marchandises exportés et du nombre de voyages effectués.

Informations pratiques

Adressez-vous directement au service des formalités internationales de la CCI Nice Côte d'Azur ou connectez-vous sur le site www.formalites-export.com

Retrouvez toute l'actualité économique, l'agenda et les événements business sur notre site internet : www.cote-azur.cci.fr

20 Bd Carabacel - 06005 Nice

04 93 13 73 00 | allocci@cote-azur.cci.fr



CCI NICE
CÔTE D'AZUR